



## Compte rendu CSSCT Ordinaire du 08 mars 2022

Monsieur PIN, Secrétaire de la CSSCT, stipule que les sujets à l'ordre du jour de cette séance ordinaire étaient : bilan PAPRIACT 2021, projet de Bilan HSCT 2021, projet de Plan de Formation 2022, mise à jour du DUER, projet PAPRIACT 2022 et plan de retrait des parasurtenseurs.

Les différentes communications du Président et Secrétaire ont permis d'aborder 3 thèmes : la journée internationale de la femme, l'actualité Covid avec l'évolution du PRA à venir et l'accidentologie/événements avec un point à date.

Bilan PAPRIACT 2021 : l'examen a permis de valider les actions qui ont été menées à 100 % et de mettre en exergue celles qui n'ont été que partiellement atteintes voire non entamées. Un questionnaire sur la cartographie s'est fait jour, pour lequel des représentants du personnel ont demandé un bilan exhaustif des sites en écart à la révision de cette cartographie supérieure à 5 ans et ce, avec le plan d'actions associé pour être en conformité vis-à-vis du texte en vigueur. De nombreux débats sont intervenus sur la méthodologie d'analyse des PA EHP, pour lesquels certains représentants de personnel ne partagent pas la même méthode. Un manque d'homogénéité sur les infos rapides a été évoqué concernant les remontées sur les cas Covid avec une demande de précision pour certaines SU. Les représentants du personnel ont trouvé décevant l'engagement pris sur la mise en œuvre d'actions de prévention des RPS, pilotée par le DUEA et le préventeur, pour laquelle le taux de réalisation en 2021 est resté à 0 % et n'a pas été repris sur le projet de PAPRIACT 2022. Des représentants du personnel ont demandé d'intégrer les personnels de l'Etat Major de l'Unité en tant qu'équipe, mais aussi dans les plans d'actions.

Projet bilan HSCT 2021 : l'examen a permis de consolider la partie quantitative, d'amener des précisions sur certains items ainsi que du questionnaire. Les représentants du personnel ont demandé le nombre d'ASA ayant conduit à des postes de travail aménagés. Le Président ne fut pas en capacité d'apporter une réponse alors qu'une note interne indique que les événements ayant conduit à un aménagement de poste sont enregistrés et déclarés. Pour 2022, le Président a indiqué qu'il fallait se caler sur le circuit d'échanges et d'informations entre les différents interlocuteurs pour la note d'application qu'elle ne précise pas et le calage uniquement sur la mise en œuvre. Les représentants du personnel ont constaté que durant 2021, une situation de maladie professionnelle fut déclarée à la SS pour inhalation de poussière d'amiante ainsi qu'une situation identifiée maladie à caractère professionnel. La médecine du travail a porté à connaissance qu'une maladie professionnelle était en cours d'instruction pour un agent en retraite depuis 4/5 ans. Le Secrétaire de la CSSCT a rappelé que les membres du CSE reprenaient les prérogatives des ex CHSCT, notamment le pouvoir d'enquête quant à un accident du travail ou maladie professionnelle, mais que des précisions réglementaires et juridiques seraient certainement nécessaires quant à la complexité des situations, notamment pour les agents en inactivité de service.

Projet Plan de Formation SST 2022 : des représentants du personnel ont constaté une baisse d'environ 16 %, soit +2300H entre prévisionnel et réalisé. L'écart le plus frappant concerne les habilitations électriques et chargés de avec -3500H entre prévisionnel et réalisé. Des remarques ont été portées avec incompréhension sur les heures de formation, la réalisation obligatoire 2 fois/an des exercices incendie avec consignation dans le RUS et recyclage annuel incendie. Concernant les actions de sécurité HSO, des demandes ont été émises sur les contrôles internes → les réponses n'ont pas pu être apportées, le Président a indiqué qu'elles feraient l'objet d'une prochaine CSSCT.

Mise à jour du DUER : le dossier a été présenté par O. MERZEAU, responsable interne de la santé/sécurité et conditions de travail. Le travail d'harmonisation, les réunions d'échange et de partage avec les EOB ainsi que les réunions de partage avec la filière prévention ont été salués. Le travail d'harmonisation réalisé par une stagiaire durant l'été 2021 a été salué par les représentants du personnel ; toutefois, quelques remarques ou exemples ont été apportés par certains représentants du personnel, faisant état de la nécessité d'un travail de cohérence au niveau du coefficient de maîtrise des risques, mais aussi de se nourrir des événements comme les EHP pour ré-interroger les évaluations des risques. En outre, les modalités de remise à jour du DUER ont été rappelées.

Projet PAPRIACT 2022 : le document a été présenté par le Président de la CSSCT, qui a indiqué que ce dernier prolongeait et complétait celui de 2021. Certains représentants du personnel ont expressément demandé sur certaines actions d'indiquer clairement le montant du budget chiffré ainsi que la liste des référents en charge des actions à mener. Certains représentants du personnel ont été surpris du montant des budgets alloués, cf. radon ou l'absence de mesures test en 2022 vis-à-vis de l'engagement pris dans les modes opératoires amiante (notamment fréquence et modalités du niveau d'empoussièrement du processus mis en œuvre et du respect de la VLET). Par ailleurs, certains représentants du personnel ont trouvé la proposition de l'employeur de recourir à une IPS pour les conduites addictives peu adaptée et estiment qu'une fiche reflexe serait plus adaptée. Le Président a mentionné qu'il fallait construire un cadre et a pris l'engagement d'organiser lors d'inspection de la CSSCT, une réunion sur le thème de l'examen des IPS (au sens du CPP) sur les cellules électriques antérieurement examinées en CHSCT.

Plan de retrait des parasurtenseurs radioactifs : ce dossier a été présenté par Messieurs ARTIGUENAVES et TUCHOWSKI de la société Daher, traité en collaboration avec l'UNITEP. Les documents présentés portaient sur le plan de retrait et le mode opératoire sur les modalités de retrait des parasurtenseurs radioactifs, ce dernier faisant référence à des documents qui n'ont pas été fournis pour la séance et dont certains représentants du personnel ont

demandé la transmission ultérieure → à ce jour, ils n'ont toujours pas été fournis. De nombreux échanges et demandes ont eu lieu sur le sujet, notamment les exigences sur le cumul d'exposition face aux risques de rayonnement ionisant, la liste des personnes à former sur le retrait et le transport des parafoudres radioactifs. Certains représentants du personnel ont émis une alerte sur la charge de travail, notamment au périmètre Tam Agout, qui a décidé en termes de stratégie de faire réaliser ces opérations de retrait par les personnels du CEM. Le PAPRI Pact 2022 a comme objectif de retirer la totalité des parafoudres radioactifs des baies télécom à fin 2022.

→ Le Président de la CSSCT a pris l'engagement d'un point d'avancement sur ce sujet.

A l'issue de ce retour, Monsieur le Président porte à la connaissance de l'organisme cautionner et valider pour leur mise en œuvre les options prises en réponse immédiate par le Président de la CSSCT. Il ajoute que l'Unité doit se nourrir des EHP et de la pyramide de Bird, donc de tous les événements sans vouloir faire du chiffre, mais en faisant de la qualité. Il insiste sur ces points car il a été amené et le fera la semaine prochaine auprès de l'ensemble des managers, à renouveler une exigence de sa part en matière de remontée de ces événements et analyse au bon niveau de toute ou partie d'entre eux. Concernant le sujet formation, il a noté une baisse de 16 % 2021 versus 2020 et partage le fait d'avoir un point d'attention. Lors de la CPS prévue le 31 mars et 1<sup>er</sup> avril, Monsieur le Président insiste sur la nécessité d'examiner la partie formation afin de comprendre les raisons de cet écart tout en rappelant que la prévention passe par la formation.

Monsieur PIN rappelle que si le bilan HSCT est examiné en CSSCT, il est une pièce constitutive du bilan social.

D'où le renvoi à la CPS stipule Monsieur le Président.

Le bilan social étant plutôt général, Monsieur JEANJEAN estime nécessaire un travail RH en amont sur ce point spécifique car il n'est pas certain que le bilan social puisse apporter tous les éléments de réponse.

Sachant que le travail présenté en CSSCT a été fait par l'équipe RH, Monsieur RAVE sera en capacité d'apporter des compléments si cela n'a pas été fait à l'occasion de la CSSCT.

Monsieur PIN pointe l'inexactitude des séances dans le bilan HSCT.

